

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

SUBVENTIONS DE SOUTIEN

POUR LES ORGANISMES À BUT

NON LUCRATIF DE WESTMOUNT



INTRODUCTION

La Ville de Westmount, ci-après désignée sous le nom de la Ville, offre un programme de subventions afin de soutenir les organismes à but non lucratif qui, par leurs activités, fournissent des services qui ne sont pas autrement disponibles à la communauté de Westmount. Ce programme vise à soutenir les associations et organismes de la communauté qui, à leur manière et à divers degrés, contribuent à la qualité de vie des résidents de Westmount. Ce document constitue l'énoncé de politique visant à établir un cadre pour le programme entre la Ville et les organismes communautaires actifs sur son territoire.

OBJECTIFS

Le but de ce programme de subventions est de soutenir, sur le plan opérationnel, les organisations à but non lucratif fournissant des services qui ne sont pas facilement accessibles à la communauté de Westmount.

Le programme a les quatre objectifs suivants :

- Pour la Ville de Westmount, en s'associant aux organismes locaux et en soutenant la vie communautaire, d'offrir une diversité de services culturels, communautaires et récréatifs, accessibles à tous les résidents de Westmount, quels que soient leur âge, leur condition sociale ou physique, leur origine culturelle ou le type d'activités qu'ils pratiquent.
- Soutenir les organismes locaux du territoire de Westmount qui offrent des services qui ne sont pas facilement accessibles à la communauté de Westmount.
- Encourager la vitalité communautaire et le développement d'organismes locaux qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des résidents de Westmount.
- Inciter le dialogue et la collaboration entre la Ville de Westmount et les organismes sur son territoire, contribuant ainsi au développement social.

CANDIDATURE

Toutes les demandes de subvention doivent être accompagnées du formulaire de demande requis et soumis au Service de la Bibliothèque et des événements communautaires entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre de chaque année pour un financement au cours de l'année civile suivante.

Veuillez noter que le financement n'est généralement disponible qu'en mars ou en avril de l'année pour laquelle les organisations ont déposé leur demande.

Afin que la Ville puisse analyser et prendre en compte la demande de chaque organisation, les documents suivants doivent être joints à la demande de l'organisation :

1. le formulaire de demande dûment rempli,
2. un bref historique de l'organisation et de sa mission,
3. une liste des membres du conseil d'administration,
4. une liste des membres du personnel rémunéré, en précisant le personnel à temps plein et à temps partiel,
5. une liste des bénévoles, avec indication de leurs heures de travail,
6. les états financiers actuels,
7. le détail de tous les financements actuels ou prévus provenant d'autres sources,
8. la police d'assurance responsabilité civile en vigueur,
9. un aperçu des services, des programmes et des événements qu'ils offrent à la communauté, y compris le nombre de résidents de Westmount desservis,
10. le nombre de participants au cours de l'année précédente, y compris le pourcentage de résidents de Westmount,
11. s'il y a lieu, des documents décrivant les plans de développement à court et à long de l'organisme et de ses services, y compris les sources de financement prévues.

COMMENT ET QUAND SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Le formulaire de candidature pour le programme de subventions est disponible sur le Portail citoyen de la Ville à citoyen.westmount.org/fr/demandes-en-ligne/demande-de-subvention

Les demandes sont acceptées chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

Pour obtenir un exemplaire papier du formulaire de demande, veuillez contacter le secrétaire exécutif du Service de la Bibliothèque et des événements communautaires au 514 989-5300, poste 5455.

Le Service de la Bibliothèque et des événements communautaires s'assure que toutes les informations nécessaires à l'examen de la demande sont complètes et conformes aux exigences.

CRITÈRES D'ANALYSE

La Ville offre des subventions de soutien aux organisations à but non lucratif qui fournissent des services qui ne sont pas autrement disponibles pour la communauté de Westmount.

Critères d'octroi d'une subvention d'appui :

- Nécessité du service, du programme ou de l'organisme à Westmount, notamment en ce qui a trait au développement social,
- Relation de l'organisme avec la communauté, intérêt et demande pour ses services au sein de la communauté,
- Mesure dans laquelle le programme de l'organisme dessert les résidents de Westmount (ex. pourcentage des membres qui sont des résidents),
- Accessibilité du service ou de l'organisation (ex. Est-il disponible pour l'ensemble de la communauté gratuitement ou à faible coût, ou seulement pour quelques personnes sélectionnées?),
- Vérification que le service ou le programme ne fait pas double emploi avec le même service fourni par une autre organisation dans la Ville,
- Analyse visant à déterminer qui peut fournir le service de la manière la plus rentable, c'est-à-dire le demandeur, la Ville ou une autre organisation.

COMITÉ D'ÉVALUATION

Le comité d'évaluation de l'administration de la ville est composé du Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de la Directrice de la Bibliothèque et des événements communautaires et d'un membre du personnel du Service des finances. Le comité analyse les demandes et présente ses recommandations au Conseil municipal pour approbation ou refus.

Pour toute demande, la Ville se réserve toujours le droit de demander :

- toute clarification ou information supplémentaire concernant les documents de la demande, par exemple une preuve écrite de la résidence des membres d'une organisation, ou une clarification des états financiers,
- un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds alloués par le programme de subvention de l'année en cours ou de l'année précédente.

CONFIRMATION

Généralement, en mars ou en avril de l'année pour laquelle les organismes auront présenté une demande. Les organismes recevront, par la poste ou par courriel, une lettre du bureau de la Direction générale confirmant la contribution de la Ville.

En cas de questions relatives à l'interprétation de la présente politique, l'interprétation, la décision et la position finales relèveront de la seule responsabilité et interprétation de la Ville et de ses représentants, et sa décision et son interprétation seront considérées comme finales et sans appel.

CONCLUSION

Le programme de subvention doit être considéré comme une base souple et équitable pour les relations entre la Ville de Westmount et ses organismes communautaires. Cette politique témoigne également de la volonté affichée de la Ville de s'engager et de soutenir les associations et les organismes de la communauté.